



## AVIS PUBLIC

### Entrée en vigueur - règlement numéro 340

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire tenue le 2 avril 2025, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- **Règlement numéro 340 intitulé** « Règlement décrétant une dépense de 460 000 \$ et un emprunt de 460 000 \$ pour des travaux d'asphaltage du chemin Réal et l'aménagement d'un stationnement ».

Ledit règlement a pour objet d'autoriser l'octroi de contrat, l'emprunt et les dépenses nécessaires, jusqu'à concurrence de 460 000 \$, afin de pouvoir réaliser les travaux d'asphaltage du chemin Réal et l'aménagement d'un stationnement, comme annoncé dans le PTI 2025-2026-2027.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et que toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau de la Ville, 11, rue Principale Sud, Sutton, durant les heures régulières de bureau. Toute personne intéressée peut aussi prendre connaissance du règlement adopté en cliquant sur le lien suivant : <https://sutton.ca/avis-public-dentree-en-vigueur-du-reglement-340/>

**DONNÉ** à Sutton, Québec, ce **11<sup>ème</sup> jour** du mois d'avril de l'an **2025**.

*Jonathan Fortin, LL.B., OMA, avocat  
Directeur général adjoint |  
Greffier et directeur des affaires juridiques*



## AVIS PUBLIC

### Entrée en vigueur - règlement numéro 340

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire tenue le 2 avril 2025, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- **Règlement numéro 340 intitulé** « Règlement décrétant une dépense de 460 000 \$ et un emprunt de 460 000 \$ pour des travaux d'asphaltage du chemin Réal et l'aménagement d'un stationnement ».

Ledit règlement a pour objet d'autoriser l'octroi de contrat, l'emprunt et les dépenses nécessaires, jusqu'à concurrence de 460 000 \$, afin de pouvoir réaliser les travaux d'asphaltage du chemin Réal et l'aménagement d'un stationnement, comme annoncé dans le PTI 2025-2026-2027.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et que toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau de la Ville, 11, rue Principale Sud, Sutton, durant les heures régulières de bureau. Toute personne intéressée peut aussi prendre connaissance du règlement adopté en cliquant sur le lien suivant : <https://sutton.ca/avis-public-dentree-en-vigueur-du-reglement-340/>

**DONNÉ** à Sutton, Québec, ce **11<sup>ème</sup> jour** du mois d'avril de l'an **2025**.

*Jonathan Fortin, LL.B., OMA, avocat  
Directeur général adjoint |  
Greffier et directeur des affaires juridiques*